

Critères	Attendus / Livrables	Pondération
Critère n°1 – Flotte déployée, organisation et gestion du service		30%
Flotte déployée, couverture géographique du territoire et emplacements	Chaque candidat précise le nombre de véhicules déployés par type (trottinettes, vélos) ainsi que leurs calendriers de déploiement et leurs couvertures géographiques, et justifie ses choix. Chaque candidat réalise une analyse critique du réseau des emplacements existants mis à disposition et précise les évolutions souhaitées à court terme pour l'optimiser. Chaque candidat détaille le plan d'entretien des stations : identification, matériel utilisé, fréquence, etc.	40%
Equilibrage du service	Chaque candidat précise les mesures de régulation des engins déployés sur le territoire afin de permettre aux usagers d'accéder facilement et rapidement à son service, quel que soit le jour ou le moment de la journée (gestion des emplacements vides, etc.). A l'inverse, il précise les mesures prises pour éviter la saturation/débordements de ses engins sur les emplacements compte tenu de leurs capacités de stockage. Des engagements en matière de délais sont attendus.	20%
Gestion des engins mal stationnés ou tombés au sol	Pour éviter l'occupation illicite du domaine public par ses engins, chaque candidat expose les mesures opérationnelles préventives et répressives prises pour identifier, empêcher et retirer les engins stationnés en dehors des emplacements autorisés (notamment la marge d'erreur maximale de géolocalisation des engins pour le blocage des fins de course). Chaque candidat expose les moyens qu'il mettra en oeuvre pour assurer la qualité du stationnement de ses engins à l'intérieur des emplacements, en particulier en ce qui concerne la gestion des engins tombés au sol, l'alignement des véhicules, la cohabitation éventuelle entre les vélos et les trottinettes de sa flotte.	20%
Maintenance et gestion des engins non fonctionnels	Pour éviter l'occupation du domaine public par des engins inutilisables, chaque candidat expose les mesures de maintenance préventive et curative pour l'entretien et la révision du parc des engins utilisés, ainsi que les mesures opérationnelles prises et leur délai pour assurer le retrait des engins endommagés, hors d'usage ou rendus inopérants en raison d'une interruption temporaire ou définitive du service. Le candidat précise également s'il occupe un lieu pour la réalisation d'une partie ou de l'intégralité de ces opérations de maintenance et en indique la localisation si celle-ci est déjà connue.	20%
Critère n°2 – Relation client et animation du service		20%
Tarification	Chaque candidat propose une tarification simple, claire et adaptée au territoire tant du point de vue de la réalité des comportements de mobilité actuels (notamment une part modale VP d'environ 70%) que des différents segments de clients potentiels du service. Il précise la gamme d'abonnements proposés au grand public et les tarifications spécifiques éventuelles (étudiants, B2B, solidaire...) déployés au lancement du service ou à expérimenter. Chaque candidat précise la manière dont SQY pourra être associée aux réflexions portant sur la politique tarifaire pratiquée sur le territoire.	50%
Communication, animation	Chaque candidat présente les opérations et supports de communication envisagés pour faire la promotion du service auprès des différents publics (habitants, salariés, étudiants, jeunes...) sur le territoire.	30%
SAV	Chaque candidat expose les modalités de gestion de la relation client et les modalités et délais de réaction en cas d'incident.	20%
Critère n°3 – Sécurité des clients (suivant les règles fixées par la Loi d'Orientation des Mobilités (24/12/2019), le candidat présente l'ensemble des mesures prises pour assurer la sécurité des clients du service mis en place sur SQY.)		20%
Fiabilité et qualité des flottes déployées	Chaque candidat atteste de la conformité de ses engins aux normes françaises et européennes de référence en matière d'équipements et de sécurité (information et notice de sécurité rédigées en langue française, éclairage, signalisation sonore et visuelle, freinage...). Il précise les caractéristiques de ses véhicules en termes d'autonomie, d'ancienneté, poids, renouvellement...	30%
Respect du Code de la Route	Chaque candidat expose les mesures prises pour assurer le respect par les clients des règles de circulation et de stationnement. Les candidats préciseront également les mesures prises pour brider la vitesse de circulation de leurs appareils dans les zones piétonnes tolérant une circulation des trottinettes à une vitesse inférieure ou égale à 6 km/h maximum.	30%
Prévention et suivi des accidents	Chaque candidat expose les mesures prises pour limiter l'accidentologie de ses clients. En particulier, les candidats préciseront les équipements complémentaires (casque, gilet jaune...) qui pourraient être mis à disposition des clients du service pour assurer leur sécurité. Au-delà des mesures de prévention, il précise la manière dont l'accidentologie sera suivie localement et les indicateurs qui pourront être mis à disposition de SQY.	40%
Assurance	Chaque candidat fournit une garantie individuelle accident et en expose les conditions. <i>Présentation d'une attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L. 243-2 du Code des Assurances pour l'année en cours</i>	OBLIGATOIRE
Critère n°4 – Responsabilité environnementale		10%
Caractéristiques énergétiques du fonctionnement du système de gestion et maintenance	Chaque candidat présente les caractéristiques énergétiques du fonctionnement de la flotte de gestion, de régulation et de maintenance dans le cadre de la mise en oeuvre du projet d'exploitation, notamment le mode (vélo, voiture...), la motorisation, la fréquence prévisionnelle d'utilisation des engins mobilisés ainsi que l'organisation technique et humaine pour la mise en oeuvre de ces opérations.	40%
Efficacité énergétique et recharge des engins	Chaque candidat présente les caractéristiques techniques des engins en matière de durabilité et d'efficacité énergétique, notamment des batteries (en particulier leur caractère amovible ou non, ainsi que l'étanchéité des boîtiers qui les contiennent). Le candidat précisera également les modalités de recharge des engins afin de garantir une disponibilité maximale du service à ses clients.	30%
Recyclage	Chaque candidat présente le pourcentage de matériaux recyclés dans les engins utilisés et son programme de recyclage et de traitement des déchets (notamment des batteries) dans le cadre de filières adaptées.	30%
Critère n°5 - Gestion des données, innovation		20%
Reporting du service	Chaque candidat présente les modalités de reporting sur l'utilisation du service ainsi que les données partagées avec SQY pour la supervision du service et ses usages. Chaque candidat expose les mesures prises pour garantir la protection et la confidentialité des données personnelles des clients.	80%
Innovation	Chaque candidat présente les innovations qu'il est susceptible de développer localement pour favoriser, par exemple, la diversification des publics, l'inclusivité (accès au service pour les personnes à mobilité réduite...), l'intermodalité, la construction de dispositifs de mobilité servicielle...	20%